

D.T. MD
LA POSTE
N°088/11/005 - AN
EPINAL PPDC

mgen[★]

Pour
en savoir

plus



Vosges
Mai 2016

Entretien avec Francis Sargenini

Directeur du centre médical et dentaire de Nancy

MGEN : Francis, peux-tu en quelques mots nous retracer ton parcours ?

FS : D'abord prof d'école dans les Vosges, militant de toujours de l'Ecole et de son environnement, mon parcours m'a conduit à être détaché auprès du groupe MGEN. Après avoir été délégué de la section MGEN à Épinal, j'ai conduit en 2013/2014 la restructuration des centres de santé de Strasbourg et Nancy, pour aujourd'hui conduire le développement du CMD à Nancy. Je reste élu au comité de section de MGEN Vosges.

MGEN : Quel est l'intérêt, pour nos adhérents vosgiens, d'aller consulter dans ton établissement ?

FS : En 2015, le CMD a reçu plus de 200 patients vosgiens, sans compter les étudiants vosgiens résidant à Nancy (ceux-ci apprécient particulièrement le tiers payant - Sécu et Mutuelle- qui leur permet de ne pas avancer d'argent). Les consultations en dermatologie (4 praticiens interviennent sur la semaine) et gynécologie, sont particulièrement attractives pour les Vosgiens (ou les meusiens) qui subissent une pénurie dans ces spécialités. Depuis 2014, nous proposons également des consultations dentaires et plus récemment d'orthodontie, dans des cabinets à la pointe de la technologie.

Nous intégrons un Centre de Planification et d'Education Familiale, et nous sommes habilité par l'ARS à gérer un CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic pour le dépistage des IST, VIH et hépatites)

MGEN : Et en ophtalmologie, là où la pénurie est la plus grave ?

FS : Nous n'avons toujours pas recruté de spécialiste malgré nos efforts... Les formations ne conduisent plus à des praticiens qui se cantonnent aux consultations (idem en gynéco). Mais nous continuons à chercher, et dans toute l'Europe ! Nous réfléchissons à un dispositif qui permettrait soit à un libéral de travailler au CMD, si nous ne trouvons pas de candidat intéressé par le salariat, soit à un partenariat



avec une clinique pour offrir des débouchés en opératoire à ce professionnel.

CENTRE MEDICAL ET DENTAIRE 6 RUE DESILLES NANCY

Horaires :

■ **Médical** : lundi - jeudi de 8h30 à 18h30 | Vendredi de 8h30 à 12h30 ■ **Dentaire** : lundi-vendredi de 7h30 à 19h30 | Samedi de 7h30 à 13h30

Téléphone :

■ **Médical** : 03 83 17 76 00 ■ **Dentaire** : 03 83 17 76 04

Courriel : csnancy@mgen.fr

Prise de RDV via notre page Internet sur :
mgen.fr/cmdnancy

MGEN : Quelle est l'actualité du CMD ?

FS : Nous avons développé un projet médical qui comprend plusieurs axes et de multiples actions. Par exemple, nous avons bâti un parcours en faveur de l'accueil de publics vulnérables en partenariat avec l'Ecole de la Vie Autonome et avec le Centre Psychothérapique de Nancy.

Nous venons également d'obtenir un financement de la Mutualité Française pour lutter contre les risques de désinsertion professionnelle de patients en arrêt de longue durée pour motifs psychiques. Ce dispositif qui vise à compléter les soins par un accompagnement sera dans un premier temps, expérimenté aux adhérents MGEN.

**Le 30 mars 2016, section MGEN d'Épinal
Lionel DAVID**



Sécurité sociale MGEN

16, Allée des Blanches Croix
88 033 EPINAL CEDEX

Accueil :

- > Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h30
- > Mardi de 10h à 17h30
- > Fermeture à 16h30 pendant les congés scolaires

Accueil téléphonique :

Composez le **3676**
Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Courriel :

sd088qr@mgen.fr



De la démocratie

• Vous avez voté. Soyez-en remerciés.
Vous avez été 3834 à vous exprimer, dans notre département.
13 candidats pour 13 postes, soit un nombre suffisant de candidats et de candidates.
Toutes et tous sont élus. Le 30 mars, le Comité de Section renouvelé (9 nouveaux élus sur 33 membres) a élu, pour deux ans, un Bureau lui aussi en partie renouvelé...

• Tout irait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possible, la Démocratie ?
Sans détour, la réponse est non.

Le taux de participation aux élections est de 31,91 % dans notre département, à peine 25% nationalement.

Peut-on se gargariser que près d'un électeur sur trois ait voté chez nous ?

Et il n'est pas simple de trouver des candidats, des candidates, en activité, et encore davantage lorsqu'on s'éloigne d'Epinal. L'équipe départementale accomplit un travail de terrain pour dénicher des correspondants, relais de notre Mutuelle dans les établissements. Mais cela reste incomplet.

En Assemblée départementale, en 2014, vous étiez 116. Vous serez certainement 150 au Lycée Louis Lapicque le 1er juin. C'est remarquable et place les Vosges dans le trio de tête des départements mobilisateurs en Assemblée départementale. Mais 150, c'est, en gros, 1% des adhérents.

• Il est capital que chacun participe au débat dans la mutation profonde que vit –que doit vivre- notre Mutuelle. L'équipe départementale dépense une énergie considérable pour maintenir et revivifier le lien avec vous : visibilité de la Mutuelle, partenariats, déplacements sur le terrain, recherche de militants, intégration et formation de ces militants.

LES POLITIQUES, DONC LES MILITANTS, A TOUS LES NIVEAUX DE LA MUTUELLE, DOIVENT CONTINUER A AVOIR LE DERNIER MOT.

Nous avons besoin de vous.

- Dites nous ce que vous pensez. Complétez, amendez, enrichissez nos réflexions.

- Rejoignez-nous -autant que votre vie familiale et professionnelle vous le permet- lors de quelques grands rendez-vous et temps forts. Vous y constaterez qu'à la MGEN Vosges le débat, dans la transparence et la convivialité, est permanent. Intellectuellement enrichissant y compris dans les rencontres.

• Pour terminer, sur un sourire, disons qu'il faudra bien qu'à l'actuelle équipe succède une nouvelle équipe au moins aussi compétente (plus compétente ?). La pérennité de notre modèle mutualiste se joue là aussi, là d'abord.

Le 2 avril 2016

Michel ANXIONNAT,
manxionnat@mgen.fr

SOMMAIRE

- Centre médical et dentaire de Nancyp 2
- Editop 3
- MGEN Santé Prévoyance.....p 4-5
- Activité 2015p 6-7
- Nouveaux élusp 8
- Le comité de sectionp 9
- Assemblée départementale.....p 10-11
- Préventionp 12

MGEN-Infos 88

Responsable de la publication :
Michel ANXIONNAT

Rédaction :
Michel Anxionnat, David Thiriart, Lionel David,
Françoise Kérangueven et Jean-Marie Saxe

Conception et Impression :
Imprimeries Flash et Fricotel - Epinal

MGEN INITIALE

Avec MGEN Initiale, bénéficiez d'une couverture santé qui couvre vos besoins essentiels à tarif accessible

- Un **complément de revenus** en cas d'arrêt de travail
- Des **services** pour vous accompagner au quotidien
- Des **actions sociales et solidaires** pour vous aider en cas d'imprévus

Vous recherchez une couverture santé et prévoyance complète, à tarif accessible ? Vous êtes jeune en début de carrière ? **Choisissez MGEN INITIALE**

Une prise en charge des actes médicaux courants

- Une **consultation chez un généraliste** vous coûte 23 euros. Votre reste à charge ne sera que de 1 euro⁽¹⁾
- La **pharmacie remboursée à 65 ou 30% par la Sécurité sociale prise en charge en totalité**⁽¹⁾
- Les consultations d'auxiliaires médicaux, et les analyses ou actes de laboratoire

⁽¹⁾ Calculs tenant compte du remboursement Régime Obligatoire + MGEN INITIALE. Les franchises médicales et participations forfaitaires ne peuvent être remboursées par le contrat responsable.

Et aussi des forfaits

- **Pour se soigner autrement**
 - ✓ Pour 2 séances d'ostéopathie à 40 euros, il vous restera seulement 5 euros à charge
 - ✓ L'acupuncture, la diététique et la chiropraxie sont également prises en compte
- **Et prendre en charge des actes de prévention**
 - ✓ Comme la contraception non remboursée, le sevrage tabagique, ou les vaccins prescrits non remboursés...



MGEN RÉFÉRENCE

Avec MGEN Référence, bénéficiez de remboursements renforcés pour toute la famille sur l'optique, le dentaire et la pharmacie

- Des solutions **de prévoyance** pour vous protéger contre les aléas de la vie
- Des **services** pour vous accompagner au quotidien
- Des **actions sociales et solidaires** pour vous aider en cas d'imprévus

Une couverture santé complète

• Pour vos soins courants

- ✓ Pour les consultations de médecins, d'auxiliaires médicaux et les analyses ou actes de laboratoire⁽¹⁾
- ✓ La pharmacie à 65 ou 30% remboursée en totalité⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les franchises médicales et participations forfaitaires ne pourront être remboursées par le contrat responsable.

- ✓ Un forfait pour les séances de psychothérapie non prises en charge par la Sécurité sociale⁽²⁾

⁽²⁾ Dans la limite de 20 séances

• En cas d'hospitalisation, vous pouvez aussi compter sur votre couverture santé

Et aussi des forfaits

• Pour se soigner autrement

- ✓ Pour 2 séances d'ostéopathie à 40 euros, il ne vous restera que 5 euros à charge.
- ✓ **L'acupuncture, la diététique et la chiropraxie** sont également prises en compte.

• Et prendre en charge des actes de prévention

- ✓ Comme la **contraception non remboursée** ou des **vaccins prescrits non remboursés...**



Choisissez l'offre qui va avec votre vie

MGEN ÉQUILIBRE

Avec MGEN Equilibre, bénéficiez d'une prise en charge des dépassements d'honoraires et des médecines complémentaires telles que l'ostéopathie ou l'acupuncture...

- Des solutions de **prévoyance** pour vous protéger, ainsi que vos proches contre les aléas de la vie
- Des **services** pour vous accompagner au quotidien
- Des **actions sociales et solidaires** pour vous aider en cas d'imprévis.

Votre capital santé est essentiel pour vous ? Vous avez de jeunes enfants, ou résidez dans une grande agglomération ? **Choisissez MGEN ÉQUILIBRE**

Une prise en charge renforcée des dépassements d'honoraires de spécialistes

- Une **consultation chez un pédiatre** vous coûte 60 euros. Votre reste à charge ne sera que de 18 euros⁽¹⁾
- Votre **dermatologue** vous facture la consultation 65 euros. Avec MGEN ÉQUILIBRE seulement 24 euros resteront à votre charge⁽¹⁾
- Pour 10 séances **d'orthophonie**, vous débourserez 285 euros. Vous n'aurez aucun reste à charge.
- Un forfait pour les **médicaments prescrits remboursés à 15%, ou non remboursés** par la Sécurité sociale.
- **En cas d'hospitalisation, vous pouvez aussi compter sur votre couverture santé.**

⁽¹⁾ Calculs tenant compte du remboursement Régime Obligatoire + MGEN EQUILIBRE avec un médecin adhérent au Contrat d'accès aux Soins. Les franchises médicales et participations forfaitaires ne peuvent être remboursées par le contrat responsable

Et aussi des forfaits

• Pour se soigner autrement

- ✓ Pour 3 séances **d'ostéopathie** à 40 euros, vous n'aurez **aucun reste à charge.**
- ✓ **L'acupuncture, la diététique et la chiropraxie** sont également prises en compte.

• Et prendre en charge des actes de prévention

- ✓ Comme un **bilan psychomotricité**, la **contraception non remboursée** ou des **vaccins** prescrits non remboursés...



MGEN INTÉGRALE

Avec MGEN Intégrale, bénéficiez d'une offre complète avec des remboursements optimisés

Avec MGEN Intégrale, protégez bien plus que votre santé :

- Des solutions de **prévoyance** pour vous protéger, ainsi que vos proches contre les aléas de la vie
- Des **services** pour vous accompagner au quotidien
- Des **actions sociales et solidaires** pour vous aider en cas d'imprévis

Des remboursements optimisés sur l'ensemble des garanties

• Pour vos soins courants

- ✓ - Pour une consultation de généraliste à 23 euros, seule la participation forfaitaire de 1 euro restera à votre charge.
- ✓ - Votre **rhumatologue** vous facture la consultation 65 euros. Avec MGEN INTÉGRALE, votre reste à charge ne sera que de 10 euros⁽¹⁾.
- ✓ - **Un forfait pour les médicaments remboursés à 15%, ou non remboursés par la Sécurité sociale.**

⁽¹⁾ Calculs tenant compte du remboursement Régime Obligatoire + MGEN INTÉGRALE avec un médecin adhérent au Contrat d'accès aux Soins. Les franchises médicales et participations forfaitaires ne peuvent être remboursées par le contrat responsable.

Et aussi des forfaits

• Pour se soigner autrement

- ✓ Pour 3 séances **d'ostéopathie** à 50 euros, vous n'aurez aucun reste à charge.
- ✓ **L'acupuncture, la diététique et la chiropraxie** sont également prises en compte.

• Et prendre en charge des actes de prévention

- ✓ Pour un acte **d'ostéodensitométrie** non remboursé par la Sécurité sociale d'un coût de 70 euros, vous serez **intégralement remboursé**



L'activité de votre section en 2015

POPULATION MGEN

Sécurité sociale :

13 320 assurés sociaux (+ 0,2 %)
5 444 ayants droits (-0.6%)

Population mutualiste :

18 411 adhérents (-1,0 %) dont :
11 491 membres participants (-0,5 %)
6 918 bénéficiaires (-2,4 %)

MGEN Filia : 581 adhérents (-1,9 %)

dont : 370 d'origine MGEN
211 d'origine MAIF

CMU C : 187 personnes

DEPENSES SECURITE SOCIALE :

20 131 754 euros pour la santé (-0,2%)
571 655 décomptes traités (dont 524 380 télétransmis)

DEPENSES MGEN :

Santé : 8 804 197 euros (+ 0,9 %) dont :

- **Maladie : 4 157 950 euros**
- **Optique : 1 069 701 euros**
- **Hospitalisation : 2 156 784 euros**
- **Dentaire : 1 419 761 euros**

Prestations spécifiques : 1 208 705 euros
(hors prestation invalidité décès)

Détail des prestations spécifiques MGEN

Prévoyance

Allocations Journalières

530 358 euros (+3 %)
174 bénéficiaires

Allocations d'Invalidité

199 558 euros (+7,2 %)
53 bénéficiaires

Allocations Décès

116 000 euros (+16%)
146 bénéficiaires

Aide à la Maternité (MGEN VIE)

17 440 euros (+0,9%)
109 bénéficiaires

Perte Temporaire d'Autonomie

2800 euros
2 bénéficiaires

Dépendance Totale

51 902 euros
37 bénéficiaires

Service d'Aide à Domicile

SAD Dépendance
12 960 euros
9 bénéficiaires

Service d'Aide à Domicile

SAD Assurance
70 225 euros
166 bénéficiaires



Prestations ORHADE

Handicap

49 633 euros
132 bénéficiaires

Dépendance

20 679 euros
51 bénéficiaires

Orphelinat

70 687 euros
98 bénéficiaires

Action sociale

Soins Couteux

65 730 euros
833 bénéficiaires

Service d'Aide à Domicile

SAD Action sociale
71 bénéficiaires

Solidarité

14 240 euros
25 bénéficiaires



PID

Prestation Invalidité Décès (Garantie de traitement incluse)

294 685 euros - 155 bénéficiaires



La MGEN, comment ça va mal ?

Au gré de mes rencontres avec les adhérents, on me pose souvent la même question « alors, la mgen comment ça va ? », et j'ai souvent le sentiment qu'on attend, voire qu'on espère que je réponde « ça va mal ».

Pourquoi ? Parce que, collectivement, nous avons intégré, à force de nous le répéter, que « tout va mal, que tout fout le camp que tout est pourri. »

La période semble être au relativisme du pire : tout se vaut dans la nullité, la médiocrité et la malhonnêteté. « Les politiques, les syndicats, les journalistes... Les assureurs sont des voleurs, les mutuelles c'est la même chose, la seule chose qui les intéresse c'est de faire de l'argent sur notre dos. » Ce relativisme est dangereux, il nie les investissements et les engagements de nombreuses structures au service de la solidarité et du bien commun.

Jetez un œil sur la page de gauche : dans les Vosges c'est plusieurs centaines de milliers d'euros qui sont consacrés à la solidarité (orphelinat, dépendance, décès, handicap, soins coûteux...). N'oublions pas non plus que les cotisations restent proportionnelles aux revenus et que les enfants cotisent bien moins que ce qu'ils coûtent. La mgen est une énorme machine à produire de la solidarité : ne l'oublions pas !

La mgen a-t-elle les moyens de son engagement solidaire ?

C'est un combat de chaque instant, il faut évoluer sans cesse, accepter des compromis pour conserver l'essentiel. Les évolutions ne satisfont pas tout le monde, mais les chiffres montrent que vous nous faites confiance.

Au cours des 15 dernières années, la section des Vosges a perdu un peu plus de 100 adhérents, soit 1%, mais ce chiffre doit être corrélé à la dynamique démographique négative du département qui réduit localement notre potentiel. En revanche 2015 a été une excellente année du point de vue des adhésions et en particulier des adhésions de jeunes collègues grâce au lancement des nouvelles offres.

Si les collègues continuent d'adhérer à la mgen, ceux qui sont déjà adhérents sont fidèles et ce, malgré la mise en place des contrats groupes obligatoires, financés en partie par l'employeur, dans le privé : à la mgen, le taux de démissions volontaires est annuellement de l'ordre de 1% de la population ce qui est très peu (en comparaison les autres mutuelles de la fonction publique ont un taux de démission 7 fois supérieur, et même 20 fois supérieur dans les complémentaires interprofessionnelles).

Rien n'est simple, rien n'est gagné, mais la mgen avance en restant fidèle à ses valeurs.

David THIRIAT



MGEN

Bienvenue aux nouveaux élus ...

• Vous êtes 3834 à vous être exprimés lors de nos élections internes. Merci à vous : vous êtes près d'un électeur sur trois à vous être mobilisés dans les Vosges (un sur quatre nationalement).

Sont élus pour 6 ans :

Danielle GRANDMOUGIN	3584 voix
Sandrine MARCHAL	3572 voix
Michel ANXIONNAT	3564 voix
Sandrine GILLARD	3538 voix
Jérôme MASSON	3531 voix
Marie-Christine HEUSSNER	3522 voix
Philippe AUBRY	3512 voix
Josiane COLNOT	3496 voix
Patrice GAMBOTTO	3467 voix

Rodolphe SONNET	3466 voix
Patrick RAMBAUT	3423 voix

Sont élus pour 4 ans :

Christophe RUDLER	3394 voix
Jean-Emmanuel DAVID	3384 voix

• Le Comité de section est profondément renouvelé (9 nouveaux élus). Le Bureau, élu pour deux ans, est lui aussi renouvelé même si Michel ANXIONNAT est réélu président.



Le bureau mgen vosges - Absente sur la photo : Dominique Aubertin

...Au revoir à Francis et Bernard

• Parmi les sortants, il convient de citer et de remercier particulièrement deux militants

Francis RICHARD,

président de notre section départementale, pendant 8 ans, de 2006 à 2014, atteint par la limite d'âge, ne nous livrera plus ses analyses sur la Sécurité Sociale et sur la Mutualité, deux domaines qu'il connaît bien.

Après une longue vie militante, il raccroche les gants, restera cependant quelques années encore au Conseil d'Administration de la CPAM et au Conseil d'Administration de l'Union Régionale de la Mutualité.

Merci à toi Francis.



Bernard LUEZAS,

nous quitte lui aussi. Difficile de résumer une longue et riche vie militante qu'il commence à la MRIFEN et termine à la MGEN comme trésorier. Ses talents de cuisinier aidant, Bernard savait toujours mettre du liant, de l'humain pour avancer et faire avancer.

Globe-trotter, philatéliste averti, il ne manquera pas d'occupations.

Au revoir et merci Bernard.



La place des élus à la MGEN

Le comité de section de la mgen

La MGEN est structurée au niveau de chaque département en sections MGEN animées par un comité de section.

COMPOSITION :

Le Comité de section est composé de 33 membres, adhérents mgen ou mgen-filia. Particularité de grande importance : le directeur et le délégué sont également des militants MGEN issus de l'Éducation nationale ; ils sont donc électeurs et éligibles au comité de section.

Le comité de section Vosgien est paritaire hommes-femmes ; il représente toutes les familles de métier des adhérents mgen (actifs ou retraités) Nous y retrouvons des élus issus du 1er degré, du second degré, du supérieur, des services administratifs, du personnel de direction, du personnel territorial des lycées et collèges et depuis l'élection de mars 2016 des personnels de la direction départementale des territoires, de la direction interrégionale des routes et du conseil départemental. Une adhérente relevant de mgen-filia y siège également.

Le Président et les membres du bureau sont élus par le comité de section.

LE BUREAU

Le bureau est élu par le comité de section pour 2 ans. Il comprend 11 membres plus directeur et délégué. Les responsabilités sont réparties en 1 président, 2 vice présidents, 1 trésorier, 1 trésorier adjoint, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjointe et 4 membres. Le bureau se réunit environ 1 fois par mois pour examiner :

- les demandes d'aides spécifiques
- coordonner le travail des commissions
- préparer le travail du comité de section

ÉLECTIONS

Le comité de section est renouvelable par tiers tous les 2 ans (chaque année paire). L'âge limite lors de la candidature est fixé à 65 ans.



Le comité de section mgen Vosges renouvelé en 2016

RÔLE DU COMITÉ DE SECTION

Le Comité de section administre la MGEN dans les attributions qui relèvent du fonctionnement local. Le comité n'a aucune attribution par rapport au personnel qui est placé sous la responsabilité du directeur.

- Un projet de section annuel est adopté ; il décline l'application départementale des orientations nationales retenues (pour 2016 : le développement de la mutuelle, le service apporté aux adhérents, la prévention, l'influence de la mutuelle en tant que mutuelle responsable et engagée). Des moyens financiers sont mis à notre disposition pour réaliser nos objectifs départementaux.

- Des commissions sont créées pour mettre en œuvre le projet de section. Chaque membre du comité de section peut participer aux commissions de son choix. Pour les Vosges, nous avons créé quatre commissions :

- Commission environnement et territoires : proposer des solutions aux problèmes qui pourraient surgir suite à la fusion au 01.01.2016 de la mgen et de la mget.

- Commission développement et mutualisation

- Commission vie mutualiste et communication

- Commission prévention

Il a été décidé pour notre département que la commission prestations spécifiques qui examine les demandes d'aide en provenance de collègues en difficulté n'était pas créée et que cette responsabilité était assurée par le bureau. D'autres commissions traitant de sujets ponctuels sont mises en place si le besoin s'en fait sentir (organisation de l'assemblée départementale, bulletin départemental...). Le travail des commissions est validé par le comité de section.

Jean Marie SAXE , trésorier

Participez à

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE MGEN

Le mercredi 1^{er} JUIN 2016

au lycée Louis Lopicque

5 rue Nicolas Bellot EPINAL



avec la participation
d'Ariane TOLETTI
membre du Bureau National.

Pour :

✓ **discuter ensemble après
la mise en place des nouvelles offres,**

✓ **échanger ensemble
sur les solidarités,**

✓ **donner votre point de vue
sur l'évolution de MGEN,**

✓ **élire vos délégués
à l'Assemblée Générale.**

PROGRAMME :

• 16h

Accueil
Mot du Président
Point sur l'activité MGEN
Election des délégués à
l'Assemblée Générale

• 17h30

Débat-table ronde : le rap-
prochement MGEN-Har-
monie Mutuelle

• 18h

Débat-table ronde :
la Prévoyance
- l'offre Prévoyance MGEN

• 19h

Buffet dînatoire
(sur inscription préalable -
voir ci-contre) à Dinozé

Assemblée départementale

Coupon réponse à adresser à la section pour le 25 mai 2016

A Bernadette MINOT AD 2016 – MGEN- 16 Allée des Blanches Croix
88033 EPINAL CEDEX

Nom :

Prénom :

J'assisterai à l'Assemblée départementale du 1er juin 2016

Je participerai au repas, je joins à cet envoi une participation de 5€ par participant.

Pour nous aider à préparer notre table ronde consacrée aux prestations prévoyance merci de répondre rapidement au questionnaire ci-dessous :

1- En cas de décès d'un adhérent actif, la MGEN verse-t-elle un capital décès à son (ses) bénéficiaire(s) ?

2- Quel est d'après vous le montant de ce capital ?

3- Ce capital est-t-il majoré s'il y a des enfants à charge ?

4- Avez-vous connaissance des modifications du montant du capital décès versé par l'Etat employeur ?

5- A partir de quelle durée d'arrêt de travail, un fonctionnaire est-il rémunéré à demi-traitement ?

6- La mgen intervient-elle en cas de perte de traitement d'un adhérent fonctionnaire ?

7- La mgen intervient-elle en cas de perte de traitement d'un adhérent non fonctionnaire ?

8- Une prestation frais d'obsèques s'ajoute-t-elle au capital décès mgen ?

9- En cas de décès d'un des deux parents, une prestation orphelinat, peut-elle être versée aux enfants ?

10- Pensez-vous être couvert par la mgen en cas de dépendance ?

11- Pensez-vous être couvert par la mgen en cas d'invalidité ?

12- Pensez-vous être couvert par la mgen en cas de handicap ?

Concrètement, que fait votre section MGEN en prévention ?

Si l'on se réfère à l'étymologie, prévenir consiste, d'une part « à devancer » et d'autre part « à informer » pour rester en bonne santé le plus longtemps possible.

C'est dans trois champs complémentaires que votre section MGEN est engagée :

1. La promotion de la qualité de vie au travail, en partenariat avec les employeurs.

> **Améliorer le bien-être au travail (prévention des risques psycho-sociaux) :**

- Permanence d'une psychologue, le mercredi après-midi, en période scolaire, dans les locaux de la section (lieu neutre, confidentialité des échanges)
- Groupe d'analyse des pratiques professionnelles des assistant(e)s de service social scolaire des Vosges, supervisé par une psychologue.

> **Prévenir les troubles musculo-squelettiques :**

- Formation aux gestes et postures, pour éviter le mal de dos, assurée par un kinésithérapeute (Golbey).

> **Prévenir les troubles de la voix**

- Module de formation à l'ESPé d'Epinal (ex IUFM) des futurs enseignants

2. La promotion de la santé et l'autonomie des adhérents

> **MGEN relais d'information sur des actions menées par des partenaires locaux par exemple :**

- Campagnes nationales : Octobre rose (cancer du sein) , mars bleu (dépistage du cancer colo-rectal)
- Parentalité : ateliers collectifs à l'écoute des futures mères (avec la CPAM - voir le site ameli.fr)
- Santé des aidants : action de la Mutualité française lorraine
- Nutrition, équilibre alimentaire : rencontres santé sur la nutrition animées par une diététicienne de la Mutualité française lorraine au centre dentaire mutualiste d'Epinal.

3. La promotion de l'éducation à la santé et à la citoyenneté auprès des élèves

> **auprès de collégiens et de leurs parents :**

- au collège Guillaume-Apollinaire du Tholy, une journée de prévention des addictions et conduites à risques, à l'initiative du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le 24 mars.
- au collège Spitzemberg de Provenchères sur Fave, un projet « Nutrition » en cours de réalisation.

Objectifs : amener un groupe de 15 élèves de 5ème à s'exprimer sur le contenu des repas, à être force de proposition dans la composition des menus, à impulser une dynamique vers l'ensemble des élèves en étant ambassadeurs d'une nourriture saine, équilibrée et appréciée. L'action se déroule en corrélation avec leur programme de SVT.

> **auprès des étudiants :**

- au lycée Louis Lopicque à Epinal, une action de prévention du Sida, avec des étudiants préparant le BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social). Le 14 mars 2016, atelier d'échange avec le Docteur Isabelle Beguinot, spécialiste en maladies infectieuses.

Françoise KERANGUEVEN